

Offre publique d'acquisition

de

KUKA Aktiengesellschaft, Augsburg, Allemagne

portant sur toutes les

actions nominatives de Swisslog Holding SA, Buchs (AG), Suisse

d'une valeur nominale de CHF 0.01 chacune, en mains du public

Complément du 2 décembre 2014 au prospectus d'offre du 6 octobre 2014

Introduction

KUKA Aktiengesellschaft, Augsburg, Allemagne («**KUKA**» ou l'«**Offrante**»), a publié le 6 octobre 2014 un prospectus d'offre publique d'acquisition (le «**Prospectus d'offre**») portant sur toutes les actions nominatives de Swisslog Holding SA, Buchs (AG), Suisse («**Swisslog**») d'une valeur nominale de CHF 0.01 chacune, en mains du public («**Action Swisslog**»; l'«**Offre**»).

Complément au Prospectus d'offre

Au moment de la publication du Prospectus d'offre, KUKA ne cherchait pas à acquérir l'intégralité des Actions Swisslog et avait indiqué qu'elle envisageait de maintenir la cotation des Actions Swisslog à SIX Swiss Exchange (cf. chapitre «Contexte de l'Offre», chapitre D.2. «Intentions de KUKA concernant Swisslog, son Conseil d'administration et sa direction» et chapitre H.6 «Maintien de la cotation, respectivement annulation ou fusion <squeeze out> et décotation» du Prospectus d'offre).

Après que, pendant la durée de l'Offre, 80.47% des Actions Swisslog sur lesquelles porte l'Offre ont été apportées à l'Offre, KUKA envisage désormais une acquisition de l'ensemble des Actions Swisslog. Au cas où, après l'exécution de l'Offre, KUKA détiendrait plus de 98% des droits de vote au sein de Swisslog, KUKA demandera l'annulation judiciaire des Actions Swisslog restantes conformément à l'article 33 LBVM. Au cas où, après l'exécution de l'Offre, KUKA détiendrait entre 90% et 98% des droits de vote au sein de Swisslog, elle procédera à la fusion de Swisslog avec KUKA ou avec une société contrôlée par KUKA, étant précisé que les actionnaires minoritaires de Swisslog ne recevront pas d'actions de la société reprenante mais une indemnité en espèces ou un autre dédommagement au sens de l'art. 8 al. 2 LFus. KUKA prévoit en outre de demander la décotation des Actions Swisslog de SIX Swiss Exchange.

Renvoi au Prospectus d'offre du 6 octobre 2014

Ce complément fait partie du Prospectus d'offre du 6 octobre 2014. Les autres modalités et conditions (notamment les restrictions à l'Offre) publiées dans le Prospectus d'offre restent inchangées. Le Délai supplémentaire expirera le 5 décembre 2014 à 16h00 HEC comme publié dans le Prospectus d'offre.

Publication du complément au Prospectus d'offre

Ce complément au Prospectus d'offre a été vérifié par l'organe de contrôle et sera publié le 2 décembre 2014 en allemand et en français dans les médias électroniques ainsi que le 4 décembre 2014 dans la Neue Zürcher Zeitung, en allemand, et dans Le Temps, en français.

Le Prospectus d'offre incluant le complément et les rapports de l'organe de contrôle peuvent être obtenu rapidement et sans frais, en allemand et en français, auprès de Bank Vontobel AG, Corporate Finance, Gotthardstrasse 43, CH-8022 Zurich (tél: +41 (0)58 283 70 03, fax: +41 (0)58 283 70 75, e-mail: prospectus@vontobel.ch). Le Prospectus d'offre incluant le complément, les rapports de l'organe de contrôle et les autres documents liés à l'Offre peuvent, en outre, être consultés sur http://www.kuka-ag.de/de/investor_relations/kaufangebot_swisslog/.

Droit applicable et for

Tous les droits et obligations découlant de l'Offre incluant le présent complément sont soumis au droit matériel suisse. Le for exclusif est à Buchs (AG), Suisse.

Actions nominatives de Swisslog Holding AG

Numéro de valeur	ISIN	Symbole de valeur
1232462	CH0012324627	SLOG

Conseillers financiers: Goldman Sachs SA, Deutsche Bank SA et Joh. Berenberg, Gossler & Co KG

Banque mandatée: Bank Vontobel SA

Lieu et date: Augsburg, Allemagne, le 2 décembre 2014